

Nantes, le 05 novembre 2020

A l'attention de Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Directeur des services départementaux de l'éducation nationale de Loire-Atlantique

Objet : Activité Physique et Sportive Natation en période de reconfinement.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Le SNUipp-FSU 44 vous a déjà interpellé à ce sujet, vous avez rapidement répondu en publiant des éléments de réponses dans la foire aux questions et nous vous en remercions. Toutefois, ces réponses ne sont pas suffisantes.

Nous sommes toujours interpellé-es par des directrices, des directeurs et des enseignant-es très inquiets-es de reprendre ou poursuivre l'Activité Physique et Sportive Natation en plein protocole renforcé. Certain-es sont dérouté-es par les retours de leurs IEN les qui incitent fortement à maintenir la natation.

Nous nous adressons à vous à nouveau pour vous demander de suspendre l'APS Natation parce qu'il est impossible pour les équipes de faire respecter le protocole sanitaire renforcé, et ce dans un contexte de circulation intense du virus.

En effet, les règles en vigueur concernant les activités nautiques prévoient les conditions suivantes :

- Les adultes portent tou·tes un masque dans l'enceinte de l'établissement y compris les maîtres-nageurs même s'il ne doivent pas le porter en dehors des activités scolaires
- Les adultes (enseignant-es ou parents accompagnateur·trices) enlèvent leur masque pour entrer dans l'eau et doivent le remettre en sortant de l'eau.

C'est la règle de l'école qui s'applique et non celle du grand public.

Or, le nouveau protocole précisé par la fiche repère sur l'organisation de l'Education Physique et Sportive applicables dans les écoles depuis le 2 novembre indique :

- Le port du masque est obligatoire pour les élèves à partir de 6 ans.
- Les déplacements des élèves doivent être limités au strict nécessaire ; ils doivent être organisés et encadrés de manière à limiter les croisements et respecter les distances physiques.
- Une jauge doit être respectée dans les piscines.
- Une distanciation d'au moins deux mètres pendant l'activité physique doit être respectée

- Les élèves qui ne sont pas momentanément en activité physique doivent porter le masque et dans la mesure du possible respecter la distanciation physique d'un mètre en position statique.

La gestion des masques au bord du bassin est impossible : où les poser sachant que le milieu est extrêmement humide ? Où les suspendre ? Comment s'assurer que les enfants ne les échangeront pas ? Comment, avec les mains mouillées, mettre et enlever le masque pour qu'il reste efficace ?

Maintenir la distance de deux mètres entre chaque nageur est impossible, a fortiori dans les vestiaires.

De plus la distance de deux mètres entre chaque nageur dans la piscine, particulièrement pour les non-nageurs ou le groupe intermédiaire, ne permettra pas à l'enseignant·e d'avoir tous les élèves dans son champ de vision pour assurer la sécurité de son groupe.

Avoir l'assurance que deux groupes de deux écoles différentes ne se croisent pas est impossible.

Pour le SNUipp-FSU44, toutes ces contraintes ne permettent pas d'assurer ni la sécurité des élèves ni celle des enseignant·es ni celle des personnels des piscines lors de cette activité à risque.

Pour finir, nous portons à votre connaissance que les mesures anti-Covid interdisent le séchage des cheveux des enfants. Alors que les conditions atmosphériques vont se dégrader et que les températures extérieures sont en baisse, les enseignant·es, en temps normal, mettent tout en œuvre pour éviter les refroidissements et donc les rhino-pharyngites voire bronchites et autres affections pulmonaires. Cette "logique" qui fait courir le risque aux élèves de tomber malade est incompréhensible.

Comment peut-on une seule seconde penser qu'un élève puisse s'épanouir et apprendre à nager avec de telles incertitudes et de telles contraintes ?

Les enseignant·es ne sont pas assuré·es de leur sécurité ni de celle de leurs élèves. Il est indispensable de suspendre les sorties APS Natation aussi longtemps que nous serons en protocole renforcé.

A cet égard, nous vous informons que le SNUipp-FSU44 donne comme consigne syndicale à tou·tes les enseignant·es qui ne souhaitent plus poursuivre l'APS Natation dans ces conditions de la suspendre. Nous les invitons à en informer leur IEN.

Nous invitons les collègues directrices et directeurs d'école à ne pas autoriser les sorties natation de proximité dans ces conditions.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre attachement au service public d'éducation.

Annanbel Cattoni, Thierry Flora, Céline Sierra

Co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU44

